

## **Consultation – Fourniture d'audioguides pour visites guidées**

Office Intercommunal de Tourisme du Pays d'Ajaccio

Dans le cadre de l'amélioration de l'expérience de visite de ses publics, l'Office Intercommunal de Tourisme du Pays d'Ajaccio souhaite s'équiper d'une solution d'audioguides destinée à des visites guidées.

À ce titre, nous lançons une consultation auprès de prestataires spécialisés afin de sélectionner une solution adaptée à nos besoins techniques et budgétaires.

Veuillez trouver ci-dessous les éléments définissant le périmètre de la prestation attendue ainsi que les modalités de réponse.

L'Office Intercommunal de Tourisme du Pays d'Ajaccio

Ajaccio le 21/01/26

## **Cahier des charges – Fourniture d'audioguides**

### **1. Objet**

La présente consultation a pour objet la fourniture d'une solution d'audioguides destinée à des visites guidées pour l'Office Intercommunal de Tourisme du Pays d'Ajaccio.

### **2. Durée de la prestation**

La prestation est prévue pour une durée de neuf mois, du 1er avril 2026 au 31 décembre 2026.

### **3. Composition de la solution attendue**

La solution devra comprendre a minima :

- 30 audioguides physiques

- Oreillettes, au choix du prestataire :

- soit 500 oreillettes à usage unique
- soit 40 oreillettes extra-auriculaires réutilisables

- 2 microphones pour guides

- 1 station de charge permettant la recharge simultanée des 30 audioguides et des 2 microphones

Le prestataire précisera, le cas échéant, les caractéristiques techniques détaillées du matériel proposé.

### **4. Qualité sonore**

Les audioguides devront offrir :

- une qualité sonore claire et intelligible, adaptée à un usage touristique,
- un niveau sonore suffisant pour une écoute en extérieur, sans distorsion excessive,
- une restitution vocale permettant une compréhension confortable dans un environnement urbain ou naturel.

## 5. Livraison et mise en service

La solution devra être livrée, installée et entièrement opérationnelle au plus tard le 1er avril 2026.

## 6. Continuité de service et solution de remplacement

En cas de défaillance d'un audioguide ou de ses accessoires imputable au matériel loué, le prestataire s'engage à fournir une solution de remplacement équivalente dans les plus brefs délais, soit par l'échange du matériel défectueux, soit par la mise à disposition d'un dispositif alternatif.

Le prestataire garantit la disponibilité d'un stock de remplacement suffisant afin d'assurer la continuité du service pendant toute la durée de la prestation.

## 7. Modalités de remise des offres

- Format : PDF
- Envoi par courrier électronique
- Adresse : pa.nicolai@ajaccio-tourisme.com
- Objet du mail : Consultation – Fourniture d'audioguides OIT Pays d'Ajaccio
- Date limite de remise des offres : Lundi 16 février 2026

## 8. Conditions de paiement

Le règlement sera effectué par mandat administratif, suivi d'un virement du Trésor public, à réception de la facture.

La facture devra obligatoirement mentionner l'intitulé de la consultation.